



CIRCULAIRE DE RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

Lien vers le site de l'école = > <http://ecole-st-vaast-wambrechies.fr>

1 – HORAIRES DE L'ECOLE

L'établissement ouvrira ses portes à **8H20** et **13H20** et les refermera pour **8H30** et **13H30**. Réouverture des portes à **16h20**.

Suite à des retards répétés et abusifs, nous n'accepterons plus d'élèves après 8h30 et 13h30 dans les classes.

Suite à des retards répétés et abusifs nous n'accepterons plus d'élèves après 8h30 et 13h30 dans les classes.

Prière de prendre vos dispositions pour être à l'heure tous les jours afin que vos enfants puissent commencer la classe sans retard et permettre la fermeture des portes pour leur sécurité. Merci. Nous vous demandons de ne plus vous attarder devant et au sein de l'école.

2 – FONCTIONNEMENT INTERNE

A - Rappel

Comme chaque année, l'entrée de la garderie se fera par la porte située à l'extrémité du bâtiment à côté des buts de football.

Il sera également interdit de pénétrer dans les locaux de maternelle avant 8h20 exception faite de la garderie afin de ne pas gêner les enseignantes dans la préparation de leurs classes.

B - Décharges de direction et secrétariat

La décharge de direction reste le **JEUDI et un lundi sur trois par mois**, si vous souhaitez me rencontrer, prière de prendre rendez-vous auprès du secrétariat lors de ses heures d'ouverture.

Pour toute nouvelle inscription, veuillez contacter le secrétariat au 03.20.78.84.84 pour convenir d'un rendez-vous avec Monsieur Plessiez.

Le secrétariat sera assuré par Mesdames Ana Gunther les jeudis de 8h00 à 13h00 et Hanane Kamli, les lundis de 9h00 à 16h00, les mardis et les vendredis de 9h00 à 17h00.

En cas d'urgence ou demandes administratives, vous pouvez contacter les secrétaires par mail :

Ana => assistante.svlp@gmail.com concernant la comptabilité

Hanane => secretaire.svlp@gmail.com concernant le secrétariat de l'école

L'école est fermée pendant les petites et grandes vacances scolaires. *Il vous est toujours possible de me contacter sur le mail de direction ci-contre :* saintvaast.directeur@free.fr

3 - PRESENTATION DES ENSEIGNANTS ET DE LEUR CLASSE RESPECTIVE

- Toute Petite section/Petite section : Madame Michèle Duport suppléé par madame Chitina Deboosere.
- Moyenne section : Madame Caroline RAES.
- Grande section: Madame Agathe COFFYN.
- Auxiliaires maternelles : Mmes Sabine, Virginie, Jacqueline.
- Classe de CP : Madame Aude COUVREUR.
- Classe de CP/CE1 : Madame Ludivine BAERT.
- Classe de CE1 : Madame Nathalie BIGOTTE.
- Classe de CE2 : Madame Christelle DE VREESE et madame Laetitia BEAURAIN.
- Classe de CM1 : Monsieur Jean-Yves PLESSIEZ et Mme Camille SARAMAK.
- Classe de CM2 : Melle Amandine FAILLIE.

ETUDE ET GARDERIE LIGNE TÉLÉPHONIQUE DE LA GARDERIE : 09 52 69 27 64

L'école propose un accueil tous les matins de 7h15 à 8h20, une étude surveillée chaque soir de 16h30 à 17h30 (pour les élèves de primaire) et une garderie de 16h30 à 18h30.

		Wambrechies	Extérieurs
Garderie	½ heure	1.00 €	2.00 €
	1 heure	2.00 €	4.00 €
A partir de 18h30 Pénalité par ¼ H de retard		10.00 €	
Etude	1 heure	2.50 €	5.00 €

En cas d'oubli d'inscription à la garderie/étude une pénalité de 10€ vous sera facturée.

- **Il est impératif d'inscrire votre enfant en cantine via le portail famille sur le site de la mairie de Wambrechies.**
- Délégation de pouvoirs en cas d'absence du chef d'établissement : **Madame Nathalie BIGOTTE**

4 – QUELQUES RAPPELS UTILES

A - Sur la législation scolaire concernant les absences tolérées en classe dont l'intégralité sera affichée sous le préau :

Loi sur l'obligation scolaire (extrait) : « *Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur de l'établissement d'enseignement les motifs de cette absence. Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent... »*

EN CAS DE NON RESPECT A CETTE LOI, L'ECOLE EST DANS L'OBLIGATION D'EFFECTUER UN SIGNALEMENT A L'INSPECTEUR D'ACADEMIE.

« Je reçois régulièrement des demandes pour des absences ou vacances anticipées, je rappelle que ces dernières seront consignées sur les registres d'appel et devront correspondre aux motifs réputés légitimes consignés ci-dessus. Dans le cas contraire, ces absences feront l'objet d'un signalement auprès de l'inspecteur d'académie conformément à la loi ! Le directeur ne peut ni n'a la possibilité d'y déroger ! »

B - Sur l'admission des enfants malades en classe et en cantine

Nous demandons aux parents de ne pas déposer à l'école d'enfants malades, fiévreux, nauséux et cela pour leur propre confort et par respect afin d'éviter une éventuelle contagion des petits camarades et des enseignants. Au besoin, nous reprendrons sans délai contact avec la famille afin que l'enfant puisse bénéficier de soins et de repos !

Prière de **bien remplir la fiche de renseignements** notamment la rubrique concernant les personnes susceptibles de prendre en charge leur enfant s'il est malade !

C – LES « P.A.I » ... URGENT...URGENT...

Si votre enfant présente des allergies alimentaires, respiratoires, épilepsie ou autres, nécessitant de la communauté éducative des précautions ou une surveillance particulière, prière de prendre contact le plus rapidement possible avec l'enseignant et le directeur de l'école afin de procéder à la mise en place du dossier PAI ou au renouvellement de celui-ci. L'école déclinera toute responsabilité en cas de non-manifestation des parents.

D – les médicaments

Aucun traitement médicamenteux ne sera donné durant la classe (cf teste officiel) sauf PAI établi ou voyage scolaire (avec ordonnance).

E – les goûters

Il n'y aura désormais plus de goûters à l'école, à l'exception des enfants allant à l'étude et à la garderie.

5 – LES JOURS SANS ETUDE

Les enseignants seront en concertation et donc indisponibles pour des prises de rendez-vous et la surveillance de l'étude. Les enfants seront donc placés en garderie ces jours-là.

Le mardi 10 septembre 2019	Le vendredi 24 janvier 2020
Le vendredi 11 octobre 2019	Le vendredi 13 mars 2020
Le vendredi 22 novembre 2019	Le vendredi 3 avril 2020
Le mardi 17 décembre 2019	Le mardi 12 mai 2020

6– VACANCES SCOLAIRES

- TOUSSAINT : Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 / Reprise des cours : lundi 4 novembre 2019
- NOEL : Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 / Reprise des cours : lundi 6 janvier 2020
- HIVER : Fin des cours : samedi 15 février 2020 / Reprise des cours : lundi 2 mars 2020
- PRINTEMPS : Fin des cours : samedi 11 avril 2020 / Reprise des cours : lundi 27 avril 2020
- ETE : Fin des cours : samedi 4 juillet 2020

7 - REMISE DES EVALUATIONS

Les résultats de votre enfant vous parviendront :

- En maternelle : Mise en place d'un cahier de progrès remis 2 fois aux parents en Février et Juin selon les classes.
- En primaire, 3 fois : en décembre, mars et juin.

8 - LES INFORMATIONS seront régulièrement déposées et mises à jour sur les 3 panneaux de l'école et son site Internet... (cf lien du site => <http://ecole-st-vaast-wambrechies.fr/>)

9 – DOCUMENTS A ETABLIR

Attention !!! Certains parents omettent de remplir ou de remettre la fiche de rentrée, ce qui est très dommageable pour votre enfant en cas d'accident ou même d'hospitalisation... La fiche de renseignements est donc à compléter de la manière la plus précise, afin de nous permettre de vous joindre en cas de problème à l'école et répondre aux enquêtes de rentrée.

Il en est de même pour les fiches d'inscription...Pensez à votre enfant et accordez le temps nécessaire à cette tâche...

10 - REUNIONS D'INFORMATION AUX FAMILLES

Elles auront lieu dans la classe de l'enfant (sous réserve de réunion Collège/Lycée pour les professeurs parents).

Classe de :	Dates :	Horaires :
TPS/PS	Le jeudi 26 septembre 2019	<i>Dès 18h00</i>
MS	Le lundi 9 septembre 2019	<i>Dès 18h00</i>
GS	Le mardi 17 septembre 2019	<i>Dès 18h00</i>
CP	Le mardi 17 septembre 2019	<i>Dès 18h00</i>
CP/CE1	Le vendredi 20 septembre 2019	<i>Dès 18h00</i>
CE1	Le mardi 24 septembre 2019	<i>Dès 18h00</i>
CE2	Le vendredi 20 septembre 2019	<i>Dès 18h00</i>
CM1	Le jeudi 19 septembre 2019	<i>Dès 18h00</i>
CM2	Le mardi 17 septembre 2019	Dès 18h00

11- LES DATES IMPORTANTES DE L'ECOLE

- **L'étude** reprendra dès le lundi 02 septembre 2019

Important : il est demandé aux parents de récupérer leurs enfants afin de quitter l'école dès la fin des classes, dans le but de sécuriser la cour pour les enfants de l'étude. Les enfants externes ne sont plus autorisés à jouer dans la cour et ce même sous la surveillance des parents.

Activités sportives :

Attention les CP, CE1 et CM2 iront à la piscine deux fois par semaine aux dates suivantes : La piscine s'effectuera les mardis et jeudi de 10h20 à 11h00.

- Pour les CP et CE1, séances du jeudi 12 mars 2020 au jeudi 9 avril 2020 (9 séances)
- Pour les CM2, séances du jeudi 19 septembre au jeudi 3 octobre 2019 (5 séances)

Initiation escalade CM2 : le jeudi 7 novembre 2019 au jeudi 19 décembre 2019 (de 15h25 à 16h25).

Évènements de l'année :

- Pont de l'ASCENSION : nous ne travaillons pas du lundi 18 mai au vendredi 22 mai 2020.
Reprise le lundi 25 mai 2020.

- Célébrations : 😊 de rentrée : le vendredi 20 Septembre 2019 à 16h00
- 😊 de l'Avent : le vendredi 20 décembre 2019 à 10h à l'église.
- 😊 de Pâques : le jeudi 7 mai 2020 (maternelles à 10h primaires à 9h30)

- Célébration de rentrée : le vendredi 20 Septembre 2019 à 16h00.
- « Nuit à l'école » pour les élèves de primaire le 27 septembre 2019.
- Les Allumoirs : le samedi 05 octobre 2019.
- Festival du livre : le vendredi 15 Novembre 2019.
- Le Cross (Attention samedi matin classe) : le samedi 16 novembre 2019 à 10h00
- Le Marché de Noël : le vendredi 13 décembre 2019. Les chants de Noël se dérouleront le même jour à 16h00.

- Célébration de l'Avent : le vendredi 20 décembre 2019 à 10h à l'église.

- Carnaval : le vendredi 14 février 2020 à partir de 14h30

- Opération pain/pomme : le vendredi 10 avril 2020

- Mercredi 6 mai classe toute la journée (rattrapage pont de l'ascension)

- Célébration de Pâques : le jeudi 7 mai 2020 (maternelles à 10h et primaires à 9h30)

- Pont de l'ASCENSION : nous ne travaillons pas du lundi 18 mai 2020 au vendredi 22 mai 2020 ... Retour en classe le lundi 25 mai 2020.

- Week-end de Robersart : (date et participation à confirmer)

- Braderie de l'école : (date à confirmer)

- Remise des prix et fête de l'école (Attention samedi matin classe) 27 Juin 2020

- La journée des assises (journée pédagogique) aura lieu **le vendredi 3 juillet 2020 toute la journée sans enfants (pas de classe ce jour-là).**

RAPPEL, les enfants auront classe les jours suivants :

- Samedi 16 novembre 2019 (CROSS)
- Mercredi 6 mai (toute la journée)
- Samedi 27 juin (fête de l'école)

12 - REMERCIEMENTS

A l'OGEC et A l'APEL pour leur implication et son dynamisme dans la vie de l'école. Au personnel de l'école et aux bénévoles pour leur engagement de qualité au service de nos enfants. A Monsieur L'abbé MORAND, pour sa présence et sa participation aux différentes célébrations de notre Etablissement. A notre équipe enseignante pour la qualité de leur pédagogie et leur professionnalisme.

Le Directeur : Monsieur Jean-Yves PLESSIEZ

NB : Prière de ne pas jeter la présente circulaire élaborée dans le souci de vous renseigner tout au long de cette année !!!!